

Service de l'eau

Rapport annuel du délégataire 2025

(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

SM INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
EN EAU POTABLE (SMIAEP) DE LA
RÉGION DE TOURNAN

© SUEZ / Angéline Meyssonnier



Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Contexte national : les faits marquants de l'année	7
1.2	Contexte national : les évolutions à venir.....	8
1.3	Les faits marquants	12
1.4	Votre contrat : les chiffres clés	14
1.5	Votre contrat : les indicateurs de performance	15
1.5.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	17
1.5.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	18
1.5.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	18
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat.....	22
2.2.1	La gestion de crise.....	22
2.3	L'inventaire du patrimoine	23
2.3.1	Les biens de retour.....	23
2.3.2	Les biens de reprise	29
3	 Qualité du service	31
3.1	Le bilan hydraulique	33
3.1.1	Le schéma d'alimentation en eau potable	33
3.1.2	Les volumes mis en distribution année civile.....	33
3.1.3	Les volumes consommés autorisés année civile.....	33
3.1.4	La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007).....	34
3.1.5	Le rendement primaire	35
3.2	La qualité de l'eau	36
3.2.1	La gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable.....	36
3.2.2	La gestion de la présence de PFAS dans l'eau potable	38
3.2.3	La distribution	38
3.2.4	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	39
3.3	Le bilan d'exploitation.....	40
3.3.1	La consommation électrique	40
3.3.2	Les contrôles réglementaires	40
3.3.3	Le nettoyage des réservoirs	41
3.3.4	Les autres interventions sur les installations	41
3.3.5	Les interventions sur le réseau de distribution	42
3.3.6	La recherche des fuites	42
3.3.7	Les interventions en astreinte	43
3.4	Le bilan de la relation client.....	44
3.4.1	Le nombre de clients	44
3.4.2	Les volumes vendus	45
3.4.3	Les volumes vendus aux gros consommateurs	46
3.4.4	Les délais de réponse	46
3.4.5	L'activité de gestion clients	46
3.4.6	La relation clients	47
3.4.7	L'encassement et le recouvrement	48
3.4.8	Le fonds de solidarité	48
3.4.9	Les dégradements	48
3.4.10	Le prix du service de l'eau potable	49

4	 Comptes de la délégation	61
4.1	Le CARE.....	63
4.1.1	Le CARE	63
4.1.2	Le détail des produits.....	64
4.2	Les reversements	65
4.2.1	Les reversements à la collectivité	65
4.2.2	Les reversements de T.V.A.....	65
4.3	La situation des biens et des immobilisations.....	66
4.3.1	La situation sur les installations	66
4.3.2	La situation sur les canalisations	66
4.3.3	La situation sur les branchements	66
4.3.4	La situation sur les compteurs	67
4.4	Les investissements contractuels	68
4.4.1	Le renouvellement	68
5	 Votre délégataire	69
5.1	Notre organisation	72
5.1.1	La Région	72
5.2	Notre système de management	74
5.3	Une feuille de route développement durable au service des territoires sur lesquels nous opérons	78
6	 Annexes.....	83
6.1	Bilan d'activités réseaux.....	85
6.2	Bilan d'activités Usines.....	91
6.3	Détail du linéaire de canalisation	93



1.1 Contexte national : les faits marquants de l'année

Un modèle de financement fragilisé

En matière de gestion de l'eau et de l'assainissement, les territoires français sont confrontés à de fortes pressions, amplifiées par les évolutions réglementaires, le changement climatique et des préoccupations citoyennes croissantes. Alors que notre pays a bâti, au fil des décennies, un service public d'eau et d'assainissement robustes, reconnu internationalement grâce à des avancées technologiques majeures, sa résilience est aujourd'hui mise à rude épreuve. Ces dernières années, la fréquence inédite des épisodes de sécheresse, de canicule, de submersions côtières et de fortes pluies a fait apparaître des impacts durables sur le cycle de l'eau, les milieux naturels et la biodiversité, ainsi que des tensions croissantes sur la disponibilité de la ressource, entraînant des conflits d'usage et compliquant la gestion des eaux potables, usées et pluviales. Cette crise, la population l'a désormais bien intégrée, 72 % des Français estiment que la qualité de l'eau potable se dégrade, et 44 % perçoivent l'accès à cette ressource comme un problème majeur.

Parallèlement, alors que 80 à 90% des coûts des services publics d'eau et d'assainissement est fixe, plusieurs facteurs convergents mettent en péril leur pérennité et, par conséquent, notre capacité collective à maintenir un niveau de qualité conforme aux attentes et aux défis :

- La sécheresse de 2022 et le Plan eau impulsé dans la foulée par le gouvernement fixant notamment un objectif de réduction de 10 % des prélèvements d'ici 2030 ont durablement conduit à une baisse des consommations. Si cette évolution est très vertueuse pour l'environnement, elle révèle l'adéquation d'un financement basé principalement et dans les mêmes proportions que les coûts fixes sur les volumes consommés ;
- Les fluctuations inflationnistes pèsent sur les coûts, mais leur répercussion tarifaire par les formules de révision reste partielle et différée ;
- La réaffectation d'une partie des redevances des agences de l'eau vers le budget général a relié au secteur des centaines de millions d'euros, aggravant un sous-investissement chronique (environ 3mds d'€/an pendant 5 ans), uniquement pour rattraper le retard en matière de renouvellement des réseaux et de modernisation des infrastructures ;
- L'empilement réglementaire en cours et à venir accroît les coûts de traitement et d'exploitation ;
- Les effets du changement climatique sont prégnants et imposent une vision de long terme et une nouvelle approche basée sur les risques et l'adaptation à travers de nouveaux investissements
- Les pollutions émergentes, très présentes médiatiquement, tant sur le plan de l'eau potable que des eaux usées contribuent à un climat de défiance de la part des usagers qui se disent en majorité prêts à assumer une facture en augmentation
- Les gains de productivité réalisés depuis vingt ans par les collectivités et les opérateurs laissent aujourd'hui peu de marges résiduelles.

Conformément aux préconisations de la FP2E, il est urgent de prendre des décisions structurantes pour préserver l'eau comme bien commun : maintenir la logique « l'eau paye l'eau », diversifier les ressources (subventions ciblées à l'investissement, financements mixtes, obligations vertes, mobilisation systématique des fonds européens tels que le FEDER), appliquer plus systématiquement le principe du pollueur-payeur et considérer l'inévitable augmentation du prix de l'eau. Parallèlement, des dispositifs sociaux ciblés doivent protéger les ménages vulnérables.

Sur le plan contractuel, des contrats pluriannuels, indexés sur la performance et mieux partagés en termes de risques, sont nécessaires pour restaurer la prévisibilité. Les gains opérationnels nécessaires pour limiter la pression tarifaire ne pourront être obtenus que par des politiques larges d'investissement : télé-comptage généralisé, asset management, efficacité énergétique et digitalisation.

Repenser dès maintenant le modèle de financement est indispensable pour garantir la soutenabilité financière, la résilience environnementale et l'accès universel à l'eau.

1.2 Contexte national : les évolutions à venir

De nombreuses modifications en cours ou à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

Travaux de voirie - Amiante

La nouvelle réglementation amiante applicable au 1^{er} juillet 2026 impactera fortement le secteur de l'eau et de l'assainissement. La FP2E a récemment publié une note de position sur cette nouvelle réglementation, disponible à l'adresse : <https://www.fp2e.org/outils-pour-la-profession/> et que nous reproduisons ici in extenso.

Conformément à la réglementation, l'activité Eau en France de SUEZ proposera les aménagements nécessaires aux contrats, les solutions permettant de réduire les coûts et une stratégie d'accompagnement de la collectivité.



Janvier 2026

Note de position – Nouvelle réglementation Amiante

La nouvelle réglementation amiante est une avancée pour la protection et la prévention des risques pour les riverains et intervenants. Sa mise en œuvre implique une modification des conditions opérationnelles d'intervention dont les surcoûts doivent être pris en charge par les donneurs d'ordre et propriétaires d'infrastructures.

Contexte :

La Fédération professionnelle des entreprises de l'eau a pris note de la publication de l'arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

Cet arrêté est nouveau et vient achever le corpus réglementaire associé au décret de 2017. Ce renforcement de la réglementation amiante dans les travaux de voirie et réseaux, imposera à compter du 1^{er} juillet 2026 de faire réaliser une recherche d'amiante dans les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers et notamment dans les voiries et réseaux avant la réalisation de tous travaux.

Cette recherche doit être menée dès lors que le donneur d'ordre, le maître d'ouvrage, ou le propriétaire d'immeubles non bâtis, n'ont pas fourni d'informations ou que les informations consignées dans les documents de traçabilité ne permettent pas de déterminer avec suffisamment de précision la présence ou l'absence d'amiante dans les matériaux et produits susceptibles d'être concernés par les travaux. Les repérages prévus par cet arrêté, concernant aussi bien les enrobés que les réseaux (curage et toute intervention sur la structure des ouvrages) et devront être réalisés par des opérateurs formés et réalisés de manière conforme aux exigences fixées dans la norme NF X 46-102 : novembre 2020.

A défaut de la réalisation de ces repérages en amont des travaux, et notamment lors des interventions urgentes, la réglementation indique que les travaux devront être réalisés comme si la présence de l'amiante était avérée.

La Fédération rappelle que le propriétaire de l'ouvrage a la responsabilité de transmettre en amont aux intervenants les informations précises sur la présence d'amiante dans les voiries ou réseaux, et doit à ce titre en réaliser la cartographie détaillée.

En effet, à défaut, les intervenants seront contraints de faire réaliser en amont les analyses nécessaires ou, en cas d'urgence, d'intervenir comme si la présence d'amiante était avérée, ce qui occasionnera des surcoûts élevés.

Impacts pour la profession :

La réglementation impactera plusieurs aspects pour la profession et le secteur de manière générale :

- **Economique** : augmentation des coûts des repérages et des travaux.
- **Santé publique et santé des travailleurs** : protection du public comme des opérateurs lors de travaux sur des ouvrages ou voiries aménagées.
- **Réactivité** : les rapports de repérage sont fournis au plus tôt sous 7 jours minimum (et ce en cas d'urgence).
- **Communication** : avec les riverains (risques perçus du fait d'interventions d'agents portant des équipements de protection (masques respiratoires, combinaisons)).
- **Contrats** : interaction avec les autres obligations contractuelles (obligations contractuelles sur les rendements, obligations sur la réactivité en cas de fuite, ...)
- **Organisationnels** : liés à la capacité à disposer du nombre d'agents et encadrants (y compris les sous-traitants) formés selon la sous-section 4, prêts à intervenir. Ces nouveaux éléments réglementaires et normalisés vont entraîner des surcoûts très importants pour la profession. L'estimation est de l'ordre de 600 M€/an pour les entreprises délégataires comme les régies. Ces surcoûts sont liés aux coûts de repérage (carottages et analyses en laboratoire), aux contraintes d'interventions (formation des intervenants et encadrants, équipements de protection, modes opératoires spécifiques, délais de réalisation des repérages et de production des rapports d'analyse, durée de réalisation des travaux) et à la gestion des déchets (ségregation et traitement des déchets).

Dans ce contexte, la FP2E rappelle que les entreprises de l'eau se préparent à répondre aux implications de cette nouvelle réglementation, mais qu'elles ne doivent pas en supporter les surcoûts.

Il convient donc d'adapter les contrats (en cours ou en négociation) afin de tenir compte de l'ensemble des impacts de cette réglementation

Evolutions réglementaires du marché de l'électricité

Le marché de l'électricité a connu depuis le 1^{er} janvier 2026 des modifications structurantes d'origine législative :

- La disparition du tarif d'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH) : Ce tarif réglementé, qui représentait environ 55% des consommations électriques des métiers de l'eau et de l'assainissement était très compétitif à 42 €/MWh dans un marché de fourniture qui a évolué entre 65 et 250 €/MWh entre 2022 et 2025.
- La modification de la fiscalité liée à l'accise sur l'électricité (anciennement CSPE ou TICFE) avec la fin du bouclier tarifaire et de nouvelles règles d'accès aux taux réduits.

Ces modifications impactent fortement le coût de l'électricité nécessaire aux services d'eau et d'assainissement.

L'analyse menée par le cabinet Xerfi conjointement avec l'INSEE démontre que, compte tenu du poids de ces réformes dans la structure de consommation électrique des services d'eau et d'assainissement, les indices de l'INSEE qui mesurent l'évolution moyenne du marché, ne permettront pas de répercuter intégralement cette hausse.

Cette divergence entre ces indices et l'évolution des coûts conduira les formules d'indexation des tarifs à ne plus refléter fidèlement cette l'évolution, ce qui viendra modifier l'équilibre économique des contrats.

Il conviendra, suivant les préconisations de l'INSEE, de corriger les formules d'indexation des contrats.

Réforme anti-endommagement

La réglementation relative aux interventions à proximité des réseaux de transport et distribution, aussi appelée réglementation anti-endommagement ou construire sans détruire, a pour objectif principal de prévenir les dommages aux réseaux et les conséquences que ces dommages peuvent entraîner sur la sécurité des personnes exécutant les travaux, la sécurité des riverains des réseaux, la protection de l'environnement, et la continuité des services apportés par ces réseaux.

Cette réglementation, dans son ensemble, impose aux exploitants de réseaux une amélioration progressive de la cartographie des réseaux, des réponses plus précises aux déclarations DT/DICT faites par les responsables de projets et les exécutants des travaux, ainsi qu'une anticipation des situations de crise afin que la mise en sécurité en cas de dommage soit aussi rapide que possible.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les réponses aux DT/DICT des réseaux non sensibles en zone urbaine, doivent être en classe A de précision (avec un fuseau d'incertitude de 40 cm) pour l'ensemble des réseaux.

Plusieurs possibilités permettent de répondre à cette obligation.

- Répondre à partir d'une cartographie en classe A des réseaux
- Mettre en œuvre des solutions ponctuelles au moment de la réception de la demande de DT/DICT sous un délai de 15 jours, avec géoréférencement au fil de l'eau de la zone concernée, ou uniquement via un marquage-piquetage

En outre, les réponses à ces DT/DICT/ATU doivent utiliser les PCRS (Plan de Corps de Rues Simplifié) comme fond de plan.

Ces nouvelles obligations modifient le cadre contractuel des interventions et ont un impact significatif sur l'équilibre économique des contrats.

Le cas échéant, en fonction des modalités de cartographie en classe A déjà réalisées ou envisagées par chaque Collectivité, il convient d'étudier les évolutions contractuelles nécessaires à la mise en place de solutions spécifiques ainsi que leur financement.

Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2026 et 2030 au profit de la généralisation de technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine fixe).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or, les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs. Ces technologies étant les seules jusqu'à aujourd'hui à assurer la couverture nécessaire. C'est le cas en particulier des capteurs sur le patrimoine enterré et de ceux positionnés sur les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant au cours de l'année 2026,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la Collectivité de passer à des technologies plus récentes pour favoriser le développement de la cybersécurité,
- de l'existence du renouvellement de ces équipements au sein des plans de renouvellement actuels.

Après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cette évolution exogène.

Facturation électronique

La généralisation de la facturation électronique entre professionnels à compter de septembre 2026 imposera aux délégataires du service public de l'eau une mise en conformité technique et organisationnelle de leurs systèmes de facturation, afin de répondre aux exigences de formats normalisés, de sécurité des données et de transmission via des plateformes agréées par l'État, ainsi qu'aux obligations de transmission électronique des données de facturation et de TVA à l'administration fiscale.

Cette évolution représente des contraintes techniques et financières importantes, liées à l'adaptation des outils informatiques existants, aux investissements nécessaires et à la conduite du changement, dans un contexte de maîtrise des charges. Sa mise en œuvre entraînera une hausse du coût de la relation clientèle qu'il conviendra d'intégrer dans l'économie du service.

Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Le développement de cette connectivité s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique. Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres avaient jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif. Les échéances parlementaires et gouvernementales ont retardé ce projet de loi qui pourrait se concrétiser en 2026. La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un nombre restreint de grands systèmes critiques. La plupart des services seront concernés par cette nouvelle réglementation afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés. La mise en conformité consécutive à cette nouvelle réglementation impliquera des investissements et des coûts d'exploitations complémentaires à ceux déjà engagés par Suez Eau France pour garantir un 1er niveau de cybersécurité.

1.3 Les faits marquants

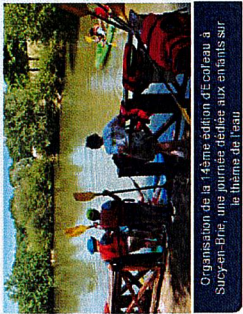
Engagés à chaque étape, pour garantir une eau de qualité, respectueuse de l'environnement et au service de tous.



Participation au forum de transition des collèges à Aulnay-sous-Bois pour valoriser les métiers de l'eau



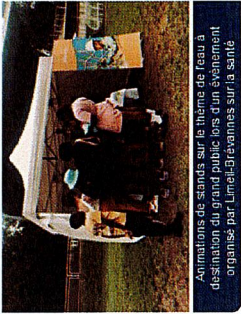
Animation sur les écogestes lors de la journée de la biodiversité organisée par ADP à Orly



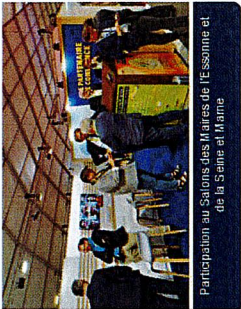
Organisation de la 14ème édition d'Ecoleau à Sures-en-Brie, une journée dédiée aux enfants sur le thème de l'eau



Animation de classes d'eau à Sures-en-Brie et à Brie-Comte-Robert

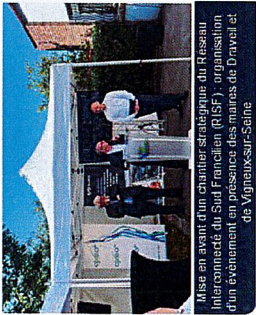


Animations de stands sur le thème de l'eau à destination du grand public lors d'un événement organisé par Linel-Gravannes sur la santé

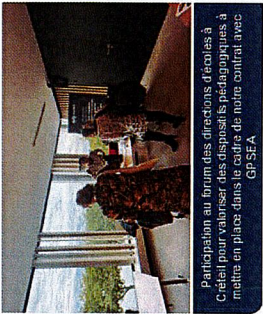


Participation au Salons des Maires de l'Essonne et de la Seine et Marne





Mise en avant d'un chantier stratégique du Réseau Intercommunal du Sud Francilien (RISF) : organisation d'un événement en présence des maires de Draveil et de Villepinte-sur-Seine



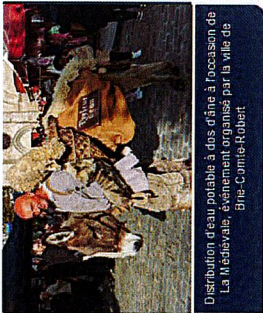
Participation au forum des directeurs d'écoles à Créteil pour valider les dispositifs pédagogiques à mettre en place dans le cadre de notre contrat avec GpSEA



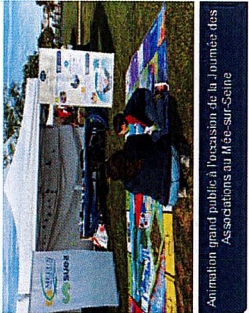
Premier déploiement de la Maison de l'Eau, un dispositif itinérant et pédagogique sur le thème de l'eau, à Boisserie-le-Roi à l'occasion d'Octobre Rose



Valorisation des lois de fraîcheur sur le territoire de notre client GpSEA : production d'infiches et dispositifs réseaux sociaux pour mettre en avant l'installation



Distribution d'eau potable à dos d'âne à l'occasion de 'La M'èlevale', événement organisé par la ville de Brié-Comte-Robert



Animation grand public à l'occasion de la Journée des Associations au Mée-sur-Seine



1.4 Votre contrat : les chiffres clés

	6 184 abonnés	
	1 085 384 m ³ d'eau facturée	
	87,4 % de rendement du réseau de distribution	
	125,4 km de réseau de distribution d'eau potable	
	100 % de conformité sur les analyses bactériologiques	
	100 % de conformité sur les analyses physico-chimiques	
	18 réparations fuites sur canalisations	
	2,81385€ TTC/m ³ sur la base de la facture 120 m ³	

1.5 Votre contrat : les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, selon le tableau ci-dessous :

Caractéristiques du service	techniques	Chapitre	Section	Alinéa
Date d'échéance du contrat		Présentation service	Le contrat	
Nature des ressources utilisées		Inventaire patrimoine	Biens de retour	Ressources
Volumes prélevés, achetés ou vendus		Qualité du service	Bilan hydraulique	
Nombre d'abonnements		Qualité du service	Bilan clientèle	
Volumes vendus aux différents types de clients		Présentation service	Inventaire Patrimoine	Les canalisations du
Linéaires du réseau		Chapitre	Section	Alinéa
La tarification de l'eau et les recettes du service		Qualité du service	Bilan clientèle	Prix du service de l'eau potable
La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m ³		Les comptes de la délégation et le patrimoine	Le CARE	
Recettes du service				

Les indicateurs de performance	Chapitre	Section	Alinéa
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées	Qualité du service	Qualité de l'eau	
Rendement de réseau			
Indice linéaire des volumes non comptés	Qualité du service	Bilan hydraulique	
Indice linéaire de pertes			
Délai			
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés			
Taux de réclamation	Qualité du service	Bilan clientèle	
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente			
Actions de solidarité et de coopération	Chapitre	Section	Alinéa
Nombre et montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau	Qualité du service	Bilan clientèle	

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

1.5.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la Collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					Degré de fiabilité
Thème	Indicateur	2024	2025	Unité	
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	21 127	21 279	Nombre	A
Caractéristique technique	VP 056 - Nombre d'abonnés	6 156	6 184	Nombre	A
Caractéristique technique	VP 077 - Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	125,35	125,35	km	A
Tarification	D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	2,77775	2,81385	€/TTC/m³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	81,99	87,43	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	117	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,61	0,49	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	5,38	3,71	m³/km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	5,16	3,5	m³/km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	5	5	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0,0001	0	Euros par m³ facturés	A

1.5.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL					Degré de fiabilité
Thème	Indicateur	2024	2025	Unité	
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	4,06	3,72	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	2	2	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	80,19	96,51	%	A
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	12,83	10,03	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,59	2,33	%	A

1.5.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E					Degré de fiabilité
Thème	Indicateur	2025	Unité		
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non		A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Non	Oui / Non		A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non		A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non		A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non		A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non		A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non		A



2 | Présentation du service

2.1 Le contrat

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	10/03/2019	09/03/2031	Affermage

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

2.2.1 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (ex : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Collaborateurs au sein de la région et dans le cadre de la Force d'Intervention Rapide au niveau national,
- Equipements de process fixes ou mobiles, groupes électrogènes...
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par SMS, téléphone, site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise et de continuité d'activité s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques (ex : fiches réflexes, fiches pratiques, plan de continuité cyber...),
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En 2025, des exercices de crise ont été régulièrement organisés avec un focus sur les enjeux de sûreté aussi bien de cybersécurité que de malveillance sur nos sites avec la participation des forces de sécurité intérieur (ex. : Gendarmerie, GIGN, RAID).

L'objectif était d'entraîner les équipes à réagir face à des situations exceptionnelles auxquelles elles pourraient potentiellement être confrontées dans le futur et d'identifier des points d'amélioration.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

2.3 L'inventaire du patrimoine

2.3.1 Les biens de retour

- LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Inventaire des réservoirs			
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile Unité
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Rue - Réservoir	1963	90 m³
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir		700 m³
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir		300 m³
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	1957	400 m³

- LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Inventaire des installations de pompage - relevage			
Commune	Site	Année de mise en service	Débit nominal Unité
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Rue - Surpresseur Villepator	-	18 m³/h

- LES POINTS DE MESURE OU PRELEVEMENT

Inventaire des points de mesure ou prélèvement			
Commune	Site	Année de mise en service	
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Eiffel - Secto 3541	2021	
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Hameau de Vignolles (SIAEP) - Secto 3552	2021	
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - Châtres - Secto 3547	2021	
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - Fontaines - Secto 3551	2021	
PRESLES-EN-BRIE	Secto 3548 - Réservoir Presles vers Presles (SIAEP)	2021	
PRESLES-EN-BRIE	Secto 3549 - Réservoir Presles vers Livery (SIAEP)	2021	
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Combreaux - Secto 3545	2021	
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Paris - Secto 3543	2021	
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Provins - Secto 3544	2021	

- LES CANALISATIONS

Linéaire de canalisation (m)									
Diamètre	Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Total
<50 mm		434	734	-	92	-	-	-	1 260
50-99 mm		12 790	18 721	1 979	6 655	3 053	-	-	43 914
100-199 mm		30 990	7 041	2 644	15 279	34	-	-	56 173
200-299 mm		9 348	425	25	1 630	151	-	-	11 587
300-499 mm		2 943	75	8 231	-	197	-	-	11 824
Inconnu		-	-	-	-	-	-	19	598
Total		56 505	26 997	12 879	23 655	3 435	-	19	125 355

• LES ACCESSOIRES DE RESEAU

Inventaire des principaux accessoires du réseau					
Désignation	2023		2024		N/N-1 (%)
Débimètres achat / vente d'eau et sectorisation	7		16		0,0%
Détendeurs / Stabilisateurs	4		4		0,0%
Equipements de mesure de type compteur	16		8		0,0%
Régulateurs débit	7		6		-16,7%
Vannes	850		855		0,2%
Vidanges, purges, ventouses	701		708		0,4%

• LES BRANCHEMENTS

Les branchements	
Type branchement	2025
Branchement eau potable total	6 241

Détail des branchements par diamètre et matériaux					
	15-20	25-40	50-100	>100	Total
TOURNAN EN BRIE	2338	26	4	2	2370
Polyéthylène bandes bleues	1990	18	3		2011
Polyéthylène noir ou autre	234	5			239
Acier, Fer noir, galvanisé	78	2			80
Fonte	15	1	1	1	18
Inconnu	11			1	12
Plomb	7				7
Cuivre	2				2
Visité mais indétectable	1				1
GRETZ ARMAINVILLIERS	2207	33	4	4	2248
Polyéthylène bandes bleues	1821	28	4	2	1855
Polyéthylène noir ou autre	197	2			199
Inconnu	107	2		1	110
Acier, Fer noir, galvanisé	49	1			50
Fonte	20			1	21
Plomb	5				5

Détail des branchements par diamètre et matériaux					
	15-20	25-40	50-100	>100	Total
Cuivre	4				4
PVC	3				3
Visité mais indétectable	1				1
PRESLES EN BRIE	905	16		1	922
Polyéthylène bandes bleues	538	14			552
Polyéthylène noir ou autre	261	1			262
Acier, Fer noir, galvanisé	67				67
Inconnu	32			1	33
Cuivre	3				3
PVC	2				2
Visité mais indétectable		1			1
Fonte	1				1
Plomb	1				1
LIVERDY EN BRIE	589	15		1	605
Polyéthylène bandes bleues	440	13			453
Acier, Fer noir, galvanisé	65	1			66
Polyéthylène noir ou autre	60	1			61
Inconnu	21			1	22
Cuivre	3				3
COURQUETAINE	85	9		1	95
PVC	31	4			35
Polyéthylène bandes bleues	32	2			34
Polyéthylène noir ou autre	19	3			22
Fonte	1				1
Acier, Fer noir, galvanisé	1				1
Inconnu				1	1
Plomb	1				1
EVERY GREGY SUR YERRE		1			1
Inconnu		1			1
Total	6124	100	8	9	6241

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable			2025
Partie	Descriptif		
Partie A : Plan des réseaux	VP 236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (Oui/Non)		10
Partie A : Plan des réseaux	VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)		5
Sous-total - Partie A			15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 238 et VP 240 avec VP 238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP 240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 ple en fonction de VP 236, VP 239 et VP 240)		10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)		5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (%)		98,5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)		12
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (%)		71,69
Sous-total - Partie B			27
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 246 - Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau (10 points)		10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)		5
Sous-total - Partie C			75
TOTAL (indicateur P103.2B)			117

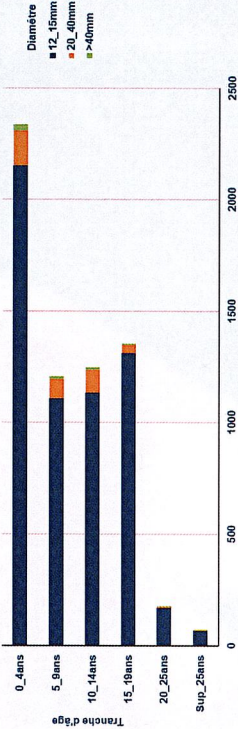
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Partie	Descriptif	2025
Partie A : Plan des réseaux	VP 238 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (Oui/Non)	Oui
Partie A : Plan des réseaux	VP 237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	VP 238 et VP 240 - Existence d'un inventaire des réseaux - procédure de mise à jour du plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie B : Inventaire des réseaux	Inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 246 - Existence d'un système d'information géographique du réseau de transport et de distribution d'eau potable identifiant la localisation des fuites et recensant les données relatives à ces fuites (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau (Oui/Non)	Oui
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP 249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (Oui/Non)	Oui

2.3.2 Les biens de reprise

- LES COMPTEURS

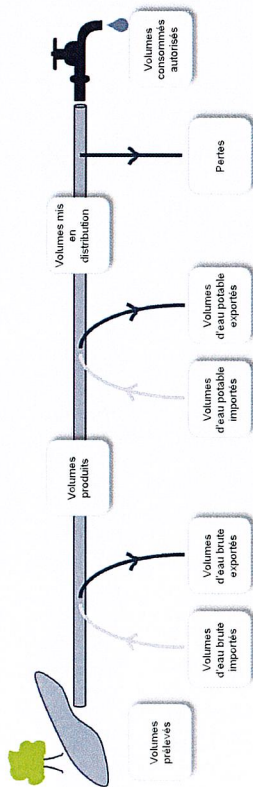
Répartition du parc compteurs par diamètre			
12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
5 937	386	54	6 377





3.1 Le bilan hydraulique

3.1.1 Le schéma d'alimentation en eau potable



3.1.2 Les volumes mis en distribution année civile

Volumens mis en distribution (m³)						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Total volumes eau potable produits (A) = (A¹) - (A²)	0	0	0	0	0	-
dont volumes eau brute prélevés (A¹)	0	0	0	0	0	-
dont volumes de service production (A²)	0	0	0	0	0	-
Total volumes eau potable importés (B)	1 446 451	1 389 299	1 345 221	1 309 896	1 273 061	- 2,8%
Total volumes eau potable exportés (C)	7 405	31 731	21 637	11 538	6 646	- 42,4%
Total volumes eau potable mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 439 046	1 357 568	1 323 584	1 298 358	1 266 415	- 2,5%

3.1.3 Les volumes consommés autorisés année civile

Volumens consommés autorisés (m³)						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumens comptabilisés (E = E' + E'')	1 100 409	1 103 510	1 080 564	1 052 295	1 096 765	+ 4,2%
- dont Volumes facturés (E')	1 138 818	1 054 497	1 031 372	1 055 306	1 085 384	2,9%
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumens dégrèvés, gestes commerciaux...) (E'')	- 38 409	49 013	49 192	- 3 011	11 381	-478,0%
Volumens consommés sans comptage (F)	4 550	4 550	4 550	7 844	7 791	- 0,7%
Volumens de service du réseau (G)	1 700	1 345	1 590	2 345	1 888	-19,5%
Total des volumes consommés autorisés (E'+F+G) = (H)	1 106 659	1 103 405	1 086 704	1 062 484	1 106 444	4,1%

3.1.4 La performance réseau année civile (décret du 2 mai 2007)

Indice linéaire de pertes (m³/km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)						
Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes mis en distribution (D)	1 439 046	1 357 568	1 323 584	1 298 358	1 266 415	- 2,5%
Volumes comptabilisés (E)	1 100 409	1 103 510	1 080 564	1 052 295	1 096 765	4,2%
Volumes consommés autorisés (H)	1 106 659	1 109 405	1 066 704	1 062 484	1 106 444	4,1%
Pertes en réseau (D-H) = (J)	332 387	248 163	236 880	235 874	159 970	-32,2%
Volumes non comptés (D-E)= (K)	338 637	254 058	243 020	246 063	169 650	- 31,1%
Linéaire de réseau de distribution (km) (L)	125,079	125,248	125,3	125,346	125,355	0,0%
Indice linéaire de pertes (J)/(365xL)	7,28	5,43	5,18	5,16	3,5	- 32,2%
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(365xL)	7,42	5,56	5,31	5,38	3,71	- 31,1%

Rendement de réseau (%)

Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes consommés autorisés (Ht)	1 106 659	1 109 405	1 086 704	1 062 484	1 106 444	4,1%
Volumes eau potable exportés (C)	7 405	31 731	21 637	11 538	6 646	-42,4%
Volumes eau potable produits (A)=(A*) - (A'')	0	0	0	0	0	-
dont volumes eau brute prélevés (A')	0	0	0	0	0	-
dont volumes de service production (A'')	0	0	0	0	0	-
Volumes eau potable importés (B)	1 446 451	1 389 289	1 345 221	1 309 896	1 273 061	-2,8%
Rendement du réseau (%) = 100 - (H+C) / (A+B)	77,02	82,14	82,39	81,99	87,43	6,6%

3.1.5 Le rendement primaire

Rendement primaire du réseau (%)		2025
Designation		
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')		1 096 765
- dont Volumes facturés (E')		1 085 384
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrèvés, gestes commerciaux...) (E'')		11 381
Volumes eau potable produits (A) = (A') + (A'')		0
- dont volumes eau brute prélevés (A')		0
- dont volumes de service production (A'')		0
Volumes eau potable importés (B)		1 273 061
Volumes eau potable exportés (C)		6 646
Rendement primaire du réseau (%) = 100 * (E) / (A+B-C)		86,6

3.2 La qualité de l'eau

3.2.1 La gestion de la présence de pesticides et métabolites dans l'eau potable

L'instruction N° DGS/IE44/2020/177 du 18 décembre 2020 « relative à la gestion des risques sanitaires en cas de présence de pesticides et métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine » est essentiellement guide technique de gestion à l'attention des ARS. En considération de la complexité du suivi analytique, de l'appréciation de la réglementation et des enjeux sanitaires, ce guide était devenu indispensable.

Contrôle sanitaire des ARS

Le suivi analytique des ARS comprend un très grand nombre de molécules (souvent plusieurs centaines). Pourtant, des métabolites pouvant se retrouver dans certaines eaux ne sont pas toujours recherchés. Il est donc demandé aux ARS de cibler les recherches de pesticides en fonction de la probabilité de les retrouver dans les eaux et des risques pour la santé humaine. Le choix des pesticides à rechercher est donc à adapter en fonction notamment des activités agricoles locales, des surfaces cultivées et des quantités de pesticides vendues, ainsi que des pratiques locales d'approvisionnement des utilisateurs « professionnels » (collectivités territoriales, profession agricole, gestionnaires d'infrastructures de transport, etc.). Une méthodologie est proposée dans l'instruction. Les ARS appliquent progressivement cette méthodologie, qui va se généraliser sur l'ensemble du territoire en 2025. Il en résultera la quantification dans les eaux de molécules, essentiellement des métabolites, qui ne l'étaient pas jusqu'alors.

Critères d'appréciation sanitaire

L'instruction rappelle que la limite de qualité de 0,1 µg/l correspond aux seuils de détection des méthodes d'analyses disponibles au début des années 1970 pour les pesticides recherchés à cette époque. Contrairement aux limites de qualité des autres paramètres, elle n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau et a pour objectif de réduire la présence de ces composés au plus bas niveau de concentration possible.

C'est pourquoi le concept de « valeur sanitaire maximale » (Vmax), introduit dès 1998, est repris dans un cadre dérogatoire défini par un arrêté préfectoral autorisant provisoirement la dérogation. Les Vmax des molécules sont établies par l'Anses.

Il est également rappelé que la limite de qualité s'applique aux métabolites « pertinents ». L'instruction indique que l'Anses a établi des critères permettant d'évaluer la pertinence des métabolites de pesticides dans les eaux potables tenant compte du risque sanitaire pour le consommateur, au regard de l'activité « pesticide » vis-à-vis des plantes et organismes nuisibles, du potentiel génotoxique du métabolite et d'éléments décisionnels complémentaires (données toxicologiques sur la reprotoxicité, la cancérogénèse et le caractère « perturbateur endocrinien » du métabolite, cas de la transformation d'un pesticide et/ou métabolite en un sous-produit de dégradation toxique au sein de la filière de traitement). En cas de données insuffisantes, un métabolite est considéré comme « pertinent ». Pour les molécules « non pertinentes », une valeur « indicative » à 0,9 µg/l, introduite par l'arrêté du 30 décembre 2022 « modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine » et remplaçant l'approche des Vmax, doit être respectée. En cas de non-respect, le préfet peut demander de mettre en œuvre des mesures correctives s'il estime que la distribution présente un risque pour la santé des personnes.

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Modalités de gestion des risques sanitaires

Au regard des éléments précédents, les ARS devaient gérer les situations de présences de pesticides ou de métabolites « pertinents » suivant le principe illustré par le schéma ci-dessous.



Les dérogations pour une durée maximale de 3 ans peuvent être accordées à condition que cette situation soit assortie d'un plan d'actions destinées à mettre fin à la non-conformité dans un délai fixé n'excédant pas 3 ans et éventuellement renouvelable une fois, sous conditions.

Valeurs Sanitaires Transitoires – Avis du Haut Conseil de la Santé Publique

Pour plusieurs métabolites de pesticides se retrouvant dans certaines ressources et eaux potables, l'Anses n'a pas pu calculer de Vmax (manque de données scientifiques suffisamment précises). Il en résulte que, en application de l'instruction du 18 décembre 2020, un dépassement de la limite de qualité (0,1 µg/l) devrait entraîner une restriction de consommation sans possibilité de demander une dérogation temporaire de distribution.

Constatant cette difficulté de gestion, ainsi que des approches hétérogènes en Europe pour le calcul des Vmax, la Direction Générale de la Santé a demandé au Haut Conseil de la Santé Publique son avis sur l'introduction de « Vmax provisoires » (Valeurs Sanitaires Transitoires - VST) pour les métabolites sans Vmax en France. Ces valeurs sont destinées à aider les ARS dans leurs décisions de gestion dans l'attente de valeurs sanitaires établies par l'ANSES pour les pesticides et métabolites de pesticides pertinents ou non pertinents. En pratique, des dérogations temporaires de distribution pourraient être obtenues, sous réserve de plans d'actions pour résoudre les dépassements de la limite de qualité, si les concentrations en métabolites sont inférieures aux VST.

Le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) a recommandé en mars 2022 de s'appuyer sur les valeurs sanitaires définies par l'agence sanitaire allemande (UBA) lorsqu'elles existent, pour définir les VST. Il a aussi recommandé d'évaluer rapidement la méthode développée par l'UBA en vue d'une harmonisation au niveau européen.

La DGS a suivi les recommandations du HCSP dans son instruction N°DGS/EA4/2022/127 du 24 mai 2022 complétant celle du 18 décembre 2020, permettant d'évaluer la possibilité d'accorder des dérogations temporaires de distribution.

Cependant, considérant les incertitudes scientifiques et l'attente de données avérées sur les éventuels dangers et risques, que des dépassements des VST touchaient l'eau distribuée dans nombreuses collectivités, et que les restrictions des usages alimentaires dans cette circonstance seraient complexes à mettre en place au regard des populations concernées, l'instruction N° DGS/EA/2023/160 du 20 octobre 2023 a indiqué que la recommandation de restriction d'usage prévue par les instructions précitées en cas de dépassement des VST ne s'applique pas.

A la suite du classement en 2024 par l'Anses en « non pertinent » des métabolites R471811 du chlorothalonil (et en 2022 du NOA métolachlore), et de la détermination de Vmax pour les métabolites de la chloridazone, les VST ne s'appliquent plus qu'aux N,N-Diméthylsulfamide et ESA Flufenacet.

Evaluations de la pertinence et Valeurs Sanitaires Maximales définies par l'Anses en 2025

Un avis de l'Anses du 5 juin 2025 conclut à la non-pertinence de l'AMPA, principal métabolite du glyphosate

Un autre avis du 24 mars 2025 a défini les Vmax du métabolite de pesticide 1,2,4-triazole et des substances actives chlórdecone et glyphosate.

3.2.2 La gestion de la présence de de PFAS dans l'eau potable

Les composés per- et poly- fluoroalkylés (PFAS) sont devenus une préoccupation sanitaire majeure depuis quelques années. Conformément à la directive européenne « eau potable » du 16 décembre 2020, le paramètre « somme 20 PFAS » a été introduit dans la liste des paramètres réglementés dans les eaux destinées à la consommation humaine en France, avec une limite de qualité fixée à 100 ng/L, applicable dès le 1er janvier 2023.

Cependant, le contrôle sanitaire par les ARS sera réalisé de manière systématique sur l'ensemble du territoire seulement à partir du 1er janvier 2026. D'autre part, à partir du 1er janvier 2027, le TFA (acide trifluoro-acétraque) et le 6:2FTSA seront inclus dans le contrôle sanitaire de ARS.

Comme indiqué dans la synthèse réglementaire en annexe, l'instruction du ministère de la Santé N° DGS/EA4/2025/22 du 19 février 2025 indique les modalités de gestion des risques sanitaires liés à la présence de composés perfluorés (PFAS) dans les eaux destinées à la consommation humaine.

3.2.3 La distribution

- LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Contrôle sanitaire							Surveillance				
Type	Analyses	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nb r.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologie que	38	0	100,0%	0	100,0%	6	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	42	0	100,0%	0	100,0%	6	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologie que	226	0	100,0%	0	100,0%	24	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	681	0	100,0%	0	100,0%	40	0	100,0%	0	100,0%

3.2.4 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

La performance sur la qualité de l'eau est évaluée grâce à 2 indicateurs :

Le taux de conformité microbiologique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres microbiologiques (P101.1).

Le taux de conformité physico-chimique des prélèvements réalisés sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire (ARS), par rapport aux limites de qualité des paramètres physico-chimiques (P102.1).

Ces indicateurs évaluent le respect des limites réglementaires de la qualité de l'eau distribuée à l'utilisateur et se réfèrent aux mesures de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Pour l'établissement des indicateurs P101.1 et P102.1, ne sont pris en compte que les bulletins contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007				
Bulletin				
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité	
Microbiologique	38	0	100%	
Physico-chimique	6	0	100%	

* Bulletin contenant au moins un paramètre avec une limite de qualité
VP.126 : Nombre de prélèvements en microbiologie
VP.127 : Nombre de prélèvements non conformes en microbiologie
VP.128 : Nombre de prélèvements en physico-chimie
VP.129 : Nombre de prélèvements non conformes en physico-chimie

Conclusion sur la qualité de l'eau

L'eau distribuée sur le périmètre du contrat est de bonne qualité.

3.3 Le bilan d'exploitation

3.3.1 La consommation électrique

La consommation d'énergie électrique facturée (kWh)									
Commune	Site		2021	2022	2023	2024	2025	N/N-1 (%)	
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Réservoir		736	4 999	238	1 251	3 935	214,5%	
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatoir		2 760	3 395	4 149	3 471	2 345	- 32,4%	
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir		1 575	1 644	1 331	1 364	1 550	13,6%	
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir		523	538	440	396	476	20,2%	
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546		126	158	326	370	325	- 12,2%	
Total			5 720	10 734	6 484	6 852	8 631	26,0%	

3.3.2 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Réservoir	Équipement électrique	armoie générale BT	16/04/2025
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatoir	Équipement électrique	armoie générale BT	16/04/2025
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir	Équipement électrique	armoie générale BT	16/04/2025
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	Équipement électrique	armoie générale BT	16/04/2025
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	Équipement électrique	armoie générale BT	14/04/2025

Conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011, les contrôles réglementaires électriques seront passés à tous les 2 ans pour les sites n'ayant pas fait l'objet d'une observation suite au contrôle réglementaire réalisé dans l'année.

Pour les sites faisant l'objet d'une observation le contrôle réglementaire électrique reste réalisé l'année suivante. Ainsi en 2026 les contrôles réglementaires des sites qui n'ont pas fait l'objet d'observation en 2025 ne seront pas réalisés.

La fréquence des autres contrôles réglementaires (levage, ...) reste inchangée

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

3.3.3 Le nettoyage des réservoirs

Nettoyage des réservoirs			
Commune	Site	Date intervention	
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Réservoir	02/06/2025	
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir	16/07/2025	
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	15/07/2025	
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	28/11/2025	

3.3.4 Les autres interventions sur les installations

Les autres interventions sur les installations					
Commune	Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Réservoir	77	2	4	83
COURQUETAINE	COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villeplator	5	1	10	16
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Eiffel - Secto 3541	2	0	3	5
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Hameau de Vignolles (SIAEP) - Secto 3552	2	0	3	5
GRETZ-ARMAINVILLIERS	GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir Châtres - Secto 3547	36	1	2	39
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - Châtres - Secto 3547	0	0	1	1
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	70	1	10	81
PRESLES-EN-BRIE	PRESLES-EN-BRIE - Fontaines - Secto 3551	0	0	2	2
PRESLES-EN-BRIE	Secto 3548 - Réservoir Presles vers Presles (SIAEP)	0	0	3	3
PRESLES-EN-BRIE	Secto 3549 - Réservoir Presles vers Liverdy (SIAEP)	0	0	2	2
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Combreaux - Secto 3545	0	0	1	1
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	34	1	10	45
TOURNAN-EN-BRIE	TOURNAN-EN-BRIE - Provins - Secto 3544	0	0	1	1

3.3.5 Les interventions sur le réseau de distribution

- LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Les interventions sur le réseau de distribution				
Indicateur	Type d'intervention	2024	2025	N/N-1 (%)
Accessoires	renouvelés	3	1	-66,7%
Accessoires	supprimés	0	2	-
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	152	109	-28,3%
Branchements	créés	26	15	-42,3%
Branchements	modifiés	2	4	100,0%
Branchements	renouvelés	6	20	233,3%
Branchements	supprimés	0	5	-
Compteurs	déposés	1	1	0,0%
Compteurs	posés	31	38	22,6%
Compteurs	remplacés	336	820	144,0%
Devis métrés	réalisés	31	25	-19,4%
Enquêtes	Clientèle	384	654	70,3%
Fermetures d'eau	à la demande du client	1	2	100,0%
Fermetures d'eau	autres	3	0	-100,0%
Eléments de réseau	mis à niveau	25	15	-40,0%
Remise en eau	à la demande du client	40	27	-32,5%
Réparations	fuite sur accessoire réseau	6	8	33,3%
Réparations	fuite sur branchement	5	18	260,0%
Réparations	fuite sur réseau de distribution	11	18	63,6%

3.3.6 La recherche des fuites

La recherche des fuites			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Lindaire de réseau ausculté (ml)	39 302	83 697	113,0%
Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	1	2	100,0%
Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	1	6	500,0%
Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	2	6	200,0%

La répartition de la recherche des fuites par communes

Commune	Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
COURQUETAINE	Linéaire de réseau ausculté (ml)	0	0	-
COURQUETAINE	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	1	-
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Linéaire de réseau ausculté (ml)	0	24 189	-
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	1	-
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	3	-
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	0	-
LIVERDY-EN-BRIE	Linéaire de réseau ausculté (ml)	12 402	22 181	78,9%
LIVERDY-EN-BRIE	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	1	0	- 100,0%
LIVERDY-EN-BRIE	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	0	1	-
LIVERDY-EN-BRIE	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	1	2	100,0%
PRESLES-EN-BRIE	Linéaire de réseau ausculté (ml)	0	11 963	-
PRESLES-EN-BRIE	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	0	-
PRESLES-EN-BRIE	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	0	1	-
TOURNAN-EN-BRIE	Linéaire de réseau ausculté (ml)	26 900	25 364	- 5,7%
TOURNAN-EN-BRIE	Réparations fuite sur accessoire réseau suite à recherche de fuite	0	1	-
TOURNAN-EN-BRIE	Réparations fuite sur branchement suite à recherche de fuite	1	1	0,0%
TOURNAN-EN-BRIE	Réparations fuite sur réseau suite à recherche de fuite	1	3	200,0%

3.3.7 Les interventions en astreinte

Les interventions en astreinte sur le réseau

Désignation	2024	2025	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	13	45	246,2%

Les interventions en astreinte sur les usines

Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Astreinte	33	14	-57,6%

3.4 Le bilan de la relation client

3.4.1 Le nombre de clients

Le nombre de clients				
Désignation		2024	2025	N/N-1 (%)
Particuliers		5 531	5 592	1,1%
Collectivités		93	116	24,7%
Professionnels		532	476	- 10,5%
Total		6 156	6 184	0,5%

Le nombre de clients

Commune	Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
COURQUETAINE	Collectivités	3	4	33,3%
COURQUETAINE	Particuliers	80	78	- 2,5%
COURQUETAINE	Professionnels	7	6	- 14,3%
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Collectivités	36	38	5,6%
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Particuliers	1 999	2 021	1,1%
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Professionnels	222	201	- 9,5%
LIVERDY-EN-BRIE	Collectivités	8	10	25,0%
LIVERDY-EN-BRIE	Particuliers	560	572	2,1%
LIVERDY-EN-BRIE	Professionnels	24	19	- 20,8%
PRESLES-EN-BRIE	Collectivités	8	17	112,5%
PRESLES-EN-BRIE	Particuliers	846	854	0,9%
PRESLES-EN-BRIE	Professionnels	45	48	6,7%
TOURNAN-EN-BRIE	Collectivités	38	47	23,7%
TOURNAN-EN-BRIE	Particuliers	2 046	2 067	1,0%
TOURNAN-EN-BRIE	Professionnels	234	202	- 13,7%
Total		6 156	6 184	0,5%

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

3.4.2 Les volumes vendus

Volumes vendus (m³)			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes vendus aux particuliers	674 482	681 009	1,0%
Volumes vendus aux collectivités	23 840	43 218	81,3%
Volumes vendus aux professionnels	356 984	361 157	1,2%
Total des volumes vendus	1 055 306	1 085 384	2,9%

Volumes vendus (m³)				
Commune	Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
COURQUETAINE	Volumes vendus aux collectivités	35	93	185,7%
COURQUETAINE	Volumes vendus aux particuliers	6 649	9 295	39,8%
COURQUETAINE	Volumes vendus aux professionnels	852	857	0,6%
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Volumes vendus aux collectivités	8 320	12 549	50,8%
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Volumes vendus aux particuliers	305 548	310 877	1,7%
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Volumes vendus aux professionnels	139 220	171 310	23,0%
LIVERDY-EN-BRIE	Volumes vendus aux collectivités	1 443	3 474	140,7%
LIVERDY-EN-BRIE	Volumes vendus aux particuliers	52 452	53 402	1,8%
LIVERDY-EN-BRIE	Volumes vendus aux professionnels	3 325	2 281	-31,4%
PRESLES-EN-BRIE	Volumes vendus aux collectivités	1 286	2 043	58,9%
PRESLES-EN-BRIE	Volumes vendus aux particuliers	80 862	79 251	-2,0%
PRESLES-EN-BRIE	Volumes vendus aux professionnels	11 482	18 355	59,9%
TOURNAN-EN-BRIE	Volumes vendus aux collectivités	12 756	25 059	96,5%
TOURNAN-EN-BRIE	Volumes vendus aux particuliers	228 970	228 184	- 0,3%
TOURNAN-EN-BRIE	Volumes vendus aux professionnels	202 105	168 354	- 16,7%
Total des volumes vendus		1 055 306	1 085 384	2,9%

3.4.3 Les volumes vendus aux gros consommateurs

Les volumes vendus aux gros consommateurs			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Volumes facturés au détail aux clients consommant de 3000m³ à 5999 m³	110 995	102 877	-7,3%
Volumes facturés au détail aux clients consommant plus de 6000m³	199 104	250 431	25,6%
Total volumes vendus aux clients > 3000 m³	310 099	353 308	13,9%

3.4.4 Les délais de réponse

Délai moyen de traitement par commune*		Nb de jours
Commune		
COURQUETAINE		7
GRETZ-ARMAINVILLIERS		6
LIVERDY-EN-BRIE		5
PRESLES-EN-BRIE		6
TOURNAN-EN-BRIE		5
Moyenne		6

3.4.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2024	2025	N/N-1 (%)
Nombre de relevés de compteurs hors télérelevé	5 021	4 835	-3,7%
Nombre d'abonnés mensualisés	3 655	3 752	2,7%
Nombre d'abonnés prélevés	864	844	-2,3%
Nombre d'échéanciers	151	131	-13,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	11 960	12 220	2,2%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	1 134	1 144	0,9%
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	204	267	30,9%
Nombre total de factures comptabilisées	13 298	13 631	2,5%

3.4.6 La relation clients

La relation clients						
Désignation		2024		2025		N/N-1 (%)
Taux de prise d'appel au CRC		86,1	85,1			- 1,2%
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		Oui	Oui			-
Nombre de réclamations écrites FP2E		79	62			- 21,5%
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)		12,8	10			- 21,9%
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)		2	2			0,0%
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose complet		85	249			192,9%
Nombre d'arrivées clients dans la période		106	258			143,4%
Taux de respect du délai d'ouverture maximal		80,2	96,5			20,4%

3.4.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement					
Désignation	2024		2025		N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	21,86		35,11		60,6%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	125 235,81		107 231,08		- 14,4%
Créances irrécouvrables (€)	73 345,44		43 136,19		- 41,2%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Année N-1	42 297,23		66 925,9		58,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux de l'année N-1	2 654 068,59		2 872 904,33		8,2%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	2 872 904,33		3 009 374,41		4,8%
Taux de créances irrécouvrables (%)	2,55		1,43		- 43,9%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	1,59		2,33		46,2%

3.4.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité					
Désignation	2024		2025		N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	5		5		0,0%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1		4		300,0%
Montant des abandons de créance (TTC) au litre du FSL	156,29		516,05		230,2%
Montant des abandons de créance (HT) au litre du FSL	148,14		489,15		230,2%
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	148,14		489,15		230,2%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	-		-		-
Montant Total HT "solidarité"	148,14		489,15		230,2%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m³ facturé)	0,0001		-		- 100,0%

3.4.9 Les dégrèvements

Les dégrèvements					
Désignation	2024		2025		N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	23		27		17,4%
Nombres de demandes de dégrèvement	25		54		116,0%
Volumes dégrévés (m³)	11 384		63 377		456,7%



Commissariat de la délégation

© SUEZ / Christophe Fouquin

4.1 Le CARE

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation - 2025				
(en application du décret 2025-235 du 14 mars 2025)				
en milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %	
PRODUITS	2 983,17	2 996,14	0,4%	
Exploitation du service	2 187,53	2 108,12		
Collectivités et autres organismes publics	584,26	603,91		
Travaux attribués à titre exclusif	64,37	64,37		
Produits accessoires	114,12	129,74		
CHARGES	3 414,67	3 033,43	-11,2%	
Personnel	363,27	404,01		
Energie électrique	1,88	2,32		
Achats d'eau	1 317,49	1 122,14		
Produits de traitement	0,00	0,00		
Analyses	3,50	3,09		
Sous-traitance, matières et fournitures	164,64	165,02		
Impôts locaux et taxes	22,03	22,80		
Autres dépenses d'exploitation, dont :	300,71	276,63		
• télécommunication, postes et télégestion	13,00	11,02		
• engins et véhicules	30,65	31,40		
• informatique	121,02	107,23		
• assurance	13,58	18,02		
• locaux	40,82	21,42		
Frais de contrôle	13,38	16,35		
Ristournes et redvances contractuelles	12,48	12,83		
Contribution des services centraux et recherche	77,86	74,33		
Collectivités et autres organismes publics	584,26	603,91		
Charges relatives aux renouvellements				
• programme contractuel	33,31	33,80		
• fonds contractuel	268,93	302,02		
Charges relatives aux investissements				
• programme contractuel	5,25	5,33		
Charges relatives aux investissements du domaine privé	13,70	14,18		
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	208,02	-113,40		
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-3,05	-2,14		
Résultat avant impôt	-431,50	-37,29	91,4%	
RESULTAT	-431,50	-37,29	91,4%	
Conforme à la circulaire FPPE du 31 janvier 2008				

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025

Détail des produits

en milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
TOTAL	2 983,17	2 996,14	0,4%
Exploitation du service	2 187,53	2 108,12	-3,6%
• Partie fixe facturée	359,37	343,42	
• Partie proportionnelle facturée	1 723,93	1 761,58	
• Cession d'eau facturée	50,13	49,82	
• Variation de la part estimée sur consommations	54,10	-46,69	
Collectivités et autres organismes publics	584,26	693,91	18,8%
• Part Collectivité	98,09	117,09	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	42,84	51,74	
• Redevance sur la consommation d'eau potable	0,00	501,36	
• Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,00	18,53	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	429,90	-9,88	
• Taxe sur les voies navigables	13,43	15,07	
Travaux attribués à titre exclusif	97,26	64,37	-33,8%
• Branchements	97,26	64,37	
Produits accessoires	114,12	129,74	13,7%
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	24,22	30,48	
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	3,70	3,60	
• Autres produits accessoires	86,20	95,66	

Conforme à la circulaire FPPE du 31 janvier 2008

4.2 Les reversements

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€ HT)
Reversement n° 2	28/11/2025	102 723,02
Reversement n° 1	30/05/2025	33 579,53
		136 302,55

4.2.2 Les reversements de T.V.A.

Conformément aux dispositions de l'article 216bis annexe II du CGI, la collectivité transfert à son délégataire le droit à déduction de la TVA ayant grevé les investissements qu'elle a financés pendant la durée du contrat, et qui constituent des immobilisations du service affermé. Le délégataire se charge d'en demander le remboursement au Trésor Public et d'en assurer ensuite le reversement auprès de la collectivité.

Cette année aucun reversement de TVA n'a été effectué pour la collectivité.

4.3 La situation des biens et des immobilisations

4.3.1 La situation sur les installations

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Renouvellement sur les installations		Dépenses comptabilisées (€)
Opération		
TOURNAN EN BRIE-TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546-RVT-Télétransmission		1 735,35
COURQUETAINE-COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour-RVT-Rvt surpresseur n°1		663,78
COURQUETAINE-COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour-RVT-Rvt surpresseur n°2		663,78
COURQUETAINE-COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour-RVT-Rvt ballon antibélier		1 787,10
Multi-communes-RVT-60 Prélocalisateurs		0,00
-		4 850,01

4.3.2 La situation sur les canalisations

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Renouvellement et réhabilitation des réseaux		Dépenses comptabilisées (€)
Opération		
TOURNAN EN BRIE-RVT-RN canalisation - Rue des Chênes - Greiz		1 212,72

4.3.3 La situation sur les branchements

- LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Renouvellement des branchements		Dépenses comptabilisées (€)
Désignation		
Branchements		26 886,42
Total		26 886,42

4.3.4 La situation sur les compteurs

- LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)		2025
Diamètre		
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)		12,3%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés		729
- 12 à 15 mm et inconnu Total		5937
20 à 40 mm remplacés (%)		22,5%
- 20 à 40 mm remplacés		87
- 20 à 40 mm Total		386
> 40 mm remplacés (%)		13,0%
- > 40 mm remplacés		7
- > 40 mm Total		54
Age moyen du parc compteur		9,1

- LES COUTS COMPTABILISES

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	75 046,94

4.4 Les investissements contractuels

4.4.1 Le renouvellement

- LES OPERATIONS REALISEES

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	4 850,01
Réseaux	1 212,72
Branchements	26 886,42
Compteurs	75 046,94
Total	107 996,09

- LA COMPTABILISATION DU RENOUVELLEMENT DANS LE CARE

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Garantie de continuité de service	0
Programme contractuel de renouvellement	75 046,94
Fonds contractuel de renouvellement	32 949,15
Total	107 996,09

- LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)						
	Opération	2021	2022	2023	2024	2025
Renouvellement		377 671,51	485 436	370 826,1	519 369,41	107 996,09



Agence Est Île-de-France

Centre de services Seine-et-Marne Sud



Harold De JACQUELOTT

Directeur d'Agence
Territoriale
harold.dejacquelott@suez.com



Sophie VINET

Adjointe au Directeur
d'Agence Territoriale
sophie.vinet@suez.com



Julien STEVENOOT

Responsable commercial
julien.stevenoot@suez.com



Yoann WEYANT

Responsable d'exploitation
réseaux eau et assainissement
yoann.weyant@suez.com



Stéphanie FERNANDEZ

Secrétaire
stephanie.fernandez@suez.com



Leslie GUINGEL

Responsable d'exploitation
réseaux eau et assainissement
leslie.guingel@suez.com



Abdellatif BELKHADIR

Responsable travaux neufs
abdellatif.belkhadir@suez.com

General

5.2 Notre système de management

Le système de management de SUEZ Eau France est certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national, et pour toutes nos activités :

- Production et distribution d'eau potable et industrielle 24h/24
- Collecte et traitement d'eaux usées et/ou d'eaux pluviales
- Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
- Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
- Gestion des services à la clientèle
- Prestations de contrôle et d'étalement sur banc de compteurs d'eau
- Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers.

Notre système national permet à nos clients de bénéficier du savoir-faire de SUEZ :

- o Des standards d'exploitation de haut niveau et régulièrement enrichis par l'expérience collective et l'expertise de nos centres de recherche et d'innovation ;
- o Un dispositif d'entretien des compétences des collaborateurs, intégrant les évolutions techniques, technologiques et digitales dans nos métiers ;
- o Un processus de veille réglementaire exhaustif et rigoureux, qui nous permet d'identifier et anticiper les évolutions réglementaires ;
- o Une organisation de préparation à la gestion des situations d'urgence permettant de maîtriser les risques et assurer la continuité d'activité face aux crises de plus en plus fréquentes.

A partir de ce socle commun, nos équipes régionales s'attachent à prendre en compte les spécificités de chaque territoire afin d'adapter au mieux nos activités aux attentes de nos clients et à leurs enjeux techniques, environnementaux et sociétaux

Notre ambition est de transformer la gestion de l'eau et d'être le leader de référence pour bâtir avec nos clients un avenir plus durable pour l'humain, la nature et la planète.

Nos certificats ISO 9001-14001-50001 ont été renouvelés en décembre 2024 pour une période de 3 ans.

NOTRE CERTIFICAT ISO 9001



Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1005222

Première(s) approbation(s) :
ISO 9001 - 27 Août 2021

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Is. 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 9001:2015

Numéro(s) d'approbation : ISO 9001 - 0031262

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle, 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des réseaux de distribution d'eau
6. Prestations de contrôle et d'opération sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Maria Escudero

Maria Escudero

Regional Director, Europe
Emis par : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or for any other reason, whether or not caused in whole or in part by our negligence. No liability is accepted by LRQA for the provision of this information or advice and a final case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in the contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trench Park, Rickmansworth, Herts, United Kingdom

NOTRE CERTIFICAT ISO 50001



Certificat en cours :
Date d'expiration :
Numéro de certificat :

2 Décembre 2024
1005222

Première(s) approbation(s) :
ISO 50001 - 2 Décembre 2019

Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

SUEZ Eau France

16 place de l'Is. 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

ISO 50001:2018

Numéro(s) d'approbation : ISO 50001 - 0028376

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

1. Production et distribution d'eau potable et industrielle, 24h/24
2. Collecte et traitement d'eaux usées et eaux pluviales
3. Travaux et prestations de services en eau potable, en eau industrielle, en assainissement, en irrigation et gestion des milieux naturels
4. Entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation
5. Gestion des réseaux de distribution d'eau
6. Prestations de contrôle et d'opération sur banc de compteurs d'eau
7. Gestion de la qualité des milieux aquatiques et maîtrise des risques côtiers

Maria Escudero

Maria Escudero

Regional Director, Europe
Emis par : LRQA Limited

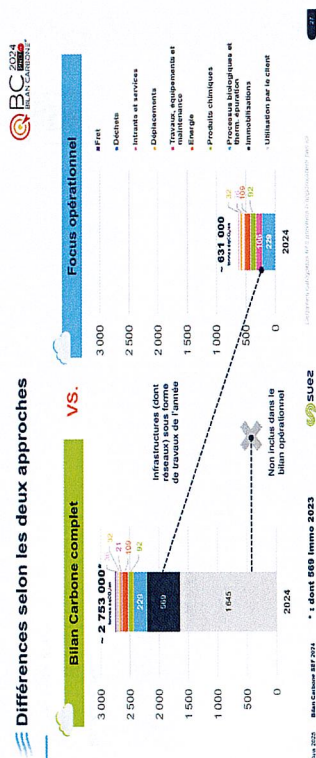


LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as 'LRQA'. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or for any other reason, whether or not caused in whole or in part by our negligence. No liability is accepted by LRQA for the provision of this information or advice and a final case any responsibility or liability is exclusively on the terms and conditions set out in the contract.
Issued by: LRQA Limited, 1 Trench Park, Rickmansworth, Herts, United Kingdom

Actions dédiées à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique

Atténuer les émissions de gaz à effet de serre

l'activité Eau de SUEZ en France actualise chaque année le **Bilan Carbone** complet de ses activités. Selon la méthode Bilan Carbone®, Ce Bilan Carbone complet, publié sur le site de l'ADEME, est complété par un bilan carbone opérationnel (notamment hors chauffage de l'eau chaude sanitaire), qui s'élève à **631 000 tCO₂e**.



Résultat du Bilan Carbone (calcul de 2025 sur l'année 2024)

Les postes principaux d'émissions de l'entreprise, selon le focus opérationnel, sont :

- Les processus biologiques et thermiques de l'épuration : émissions de GES induites par les activités assainissement (process, exutoires des boues, rejets dans le milieu, production de biogaz, etc.).
 - Les travaux et maintenance : travaux de renouvellement et neufs de l'armée, achats de machines et maintenance etc.
 - L'énergie : consommation d'électricité, de gaz naturel et de fioul.
 - Les produits chimiques : produits consommés pour tout le cycle de l'eau.
- L'entreprise pilote un plan d'actions pour réduire ses émissions induites, en collaboration avec l'ensemble des filières et métiers concernés, en conduisant notamment des actions de R&D pour identifier des modes opératoires moins émissifs en protoxyde d'azote et en méthane.
- Par ailleurs, l'activité Eau de SUEZ en France travaille également sur l'élaboration et le déploiement d'outils de réduction de la consommation énergétique. L'entreprise a développé des outils et conclu des partenariats stratégiques afin de pouvoir proposer des solutions digitales sur l'ensemble du petit cycle de l'eau de manière à optimiser la consommation énergétique. Par exemple, l'activité Eau de SUEZ en France a déployé des outils de contrôle avancé de la régulation de l'aération des bassins biologiques sur certaines stations d'épuration.

En 2025 :

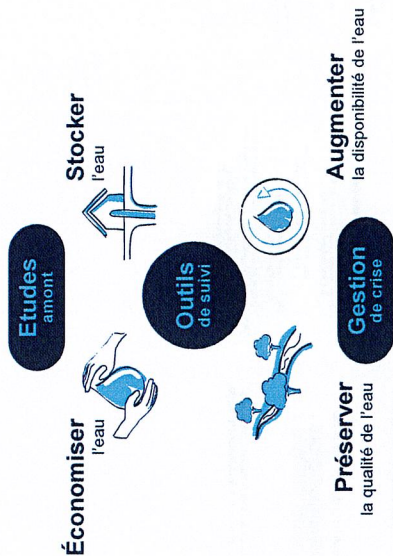
- 80 installations d'eau potable et d'assainissement ont d'ores et déjà fait l'objet d'analyses d'exposition aux aléas climatiques (crues, inondations, sécheresses, feux de forêt...).
- La méthode d'analyse de vulnérabilité a été mise au point et appliquée sur les premiers sites parmi les 15 sites prioritaires.

Actions dédiées à la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

La ressource en eau est au cœur de nombreuses pressions : diminution de sa disponibilité en raison du changement climatique, augmentation des conflits d'usage liés au prélèvement croissant dans les zones soumises au stress hydrique, diminution de la qualité de l'eau s'expliquant par les pollutions diffuses (macropolluants, micropolluants, bactériologie, microplastiques, biseau salé, etc.).

Pour répondre à ces enjeux et en alignement avec le Plan eau du Gouvernement nous développons différentes démarches ; par exemple pour réduire les prélèvements et sécuriser l'approvisionnement en eau, accompagner la sobriété territoriale, massifier la valorisation des eaux non conventionnelles ou encore déployer des Solutions fondées sur la Nature.

Par exemple, grâce à des outils d'hydrovigilance utilisant l'intelligence artificielle, nous sommes en mesure de réaliser des prédictions sur l'état de la ressource en eau sur un territoire, à court, moyen ou long terme, en se basant entre autres sur les scénarios du GIEC.



Les solutions SUEZ pour la protection et la gestion raisonnée de la ressource en eau

Actions dédiées à la préservation de la biodiversité

Avec notre feuille de route développement durable, nous sommes mobilisés pour renforcer notre impact positif sur la biodiversité. Nos engagements visent à répondre aux cinq facteurs responsables de l'érosion de la biodiversité identifiés par l'IPBES, en déployant des actions concrètes pour lutter contre l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources naturelles, le changement climatique, la pollution de l'eau, et les espèces exotiques envahissantes.

- **Le déploiement des Standards Nature,**
- La signature de notre partenariat national avec **la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)**

Les **Standards Nature** constituent un cadre opérationnel clair regroupant des bonnes pratiques applicables à la quarantaine de sites prioritaires (sites longeant, traversant ou se situant dans une zone protégée, sites de plus de 10 hectares) identifiés pour préserver la biodiversité, mieux gérer les ressources en eau et favoriser l'économie circulaire.



Le partenariat de 3 ans avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux a pour **objectifs** :

- D'accélérer les actions en matière de biodiversité sur les sites,
- De s'appuyer sur l'expertise et le maillage territorial de la LPO,
- De développer des actions locales ciblées, comme la réalisation d'inventaires faune/flore sur nos sites prioritaires

Par ailleurs, SUEZ a développé des Solutions fondées sur la Nature (SfN) dont l'objectif est d'utiliser le fonctionnement de la nature et des écosystèmes pour servir à la fois l'homme et la biodiversité. SUEZ s'emploie à les mettre en place pour préserver la qualité de la ressource ou encore pour préserver les milieux.

Enfin, la biosurveillance des milieux est aussi intégrée comme une des techniques qui peut être mise en œuvre pour surveiller l'évolution, les modifications, les altérations, ou la stabilité de la qualité d'un milieu naturel.

Un engagement affirmé et affiché



Au-delà de la feuille de route DD du groupe et pour réaffirmer son engagement en faveur de la biodiversité, SUEZ a rejoint en 2020 le dispositif Entreprises Engagées pour la Nature, porté par l'Office Français pour la biodiversité (OFB).

Dans ce cadre, SUEZ met en place des actions liées à son cœur de métier relevant de 3 axes : la stratégie de l'entreprise, le management environnemental et la proposition de solutions en faveur de la biodiversité.

De façon complémentaire à ce socle d'actions relatives à son cœur de métier, SUEZ s'engage à poursuivre ses démarches partenariales et collaboratives, participer à l'amélioration des connaissances, innover sur la biodiversité, sensibiliser, former et vulgariser.

Actions dédiées à une transition écologique solidaire

La transition écologique requiert une mobilisation collective. Elle engage les équipes, les clients et les partenaires. C'est dans ce cadre que l'activité Eau de SUEZ en France œuvre pour concilier développement humain et développement économique, en premier lieu, au travers d'actions pour favoriser l'accès aux services essentiels par tous.



SUEZ s'engage et travaille aux côtés des collectivités territoriales et des acteurs sociaux institutionnels et associatifs, pour faire en sorte que la facture d'eau ne soit pas un facteur aggravant en cas de difficultés financières. L'entreprise accompagne les usagers en difficulté grâce à de nombreuses actions. Par exemple, le Fonds Solidarité Logement a pour but de permettre aux ménages défavorisés de faire face aux dépenses liées à leur habitation. SUEZ contribue à ce fonds dans de nombreux territoires rendant possible le recours à cette aide financière départementale.

Afin d'augmenter l'efficacité des actions curatives ou de prévention vis-à-vis des publics en situation de précarité hydrique, SUEZ propose aux collectivités un diagnostic. Cette cartographie des zones de précarité hydrique permet de prioriser et catégoriser les types d'actions à mener en fonction du niveau de précarité. Les « zones de vigilance », par exemple, voient la mise en œuvre d'actions de prévention telles que des opérations pour réduire les consommations d'eau ou la mise en place de mécanisme de plomberie solidaire.

Depuis décembre 2022 et la transposition en droit français via une ordonnance et un décret de la directive européenne eau, les collectivités doivent réaliser un diagnostic territorial d'accès à l'eau. Ce diagnostic porte sur l'accès économique et physique à l'eau par notamment les occupants d'habitats informels. SUEZ peut accompagner les collectivités dans la réalisation partielle ou complète de ce diagnostic.

En outre, l'activité Eau de SUEZ en France a noué des partenariats avec des acteurs comme le Réseau national des PIMMS (Point d'Information Médiation Multiservices) labellisés France Services et Points Conseil Budget pour un certains nombres d'entre - eux ou avec des associations locales ou de quartier afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches pour solliciter les aides auxquelles ils peuvent prétendre.

Par ailleurs, en tant qu'entreprise responsable, l'activité Eau de SUEZ en France œuvre en matière d'insertion des personnes éloignées de l'emploi, d'inclusion et d'égalité des chances et d'engagement des collaborateurs au service des territoires d'implantation.

Enfin, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est au cœur de la politique RH de SUEZ, quelle que soit la taille de ses entités. SUEZ met en œuvre un plan d'action qui a pour objectif l'accélération de la mixité et un élargissement des viviers. Depuis le 1er mars 2020, les entreprises de plus de 50 salariés sont tenues de publier un index, basé sur cinq critères, dédié à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Pour SUEZ Eau France, l'index égalité professionnelle a progressé régulièrement depuis 2020 et atteint en 2025 le score de 89 /100.



6.1 Bilan d'activités réseaux

Les interventions sur les accessoires

Interventions sur accessoires			
Commune	Date	Rue	Nombre
TOURNAN EN BRIE	16/05/2025	RUE DU MARECHAL FOCH	1

Les interventions sur les branchements

Interventions sur branchements			
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
COURQUETAINE	24/10/2025	HAMEAU DE MONTGAZON	Branchements renouvelés
	10/11/2025	RUE D OZOUER LE VOULGIS LE VOULGIS	Branchements renouvelés
	24/01/2025	AVENUE DES GENETS	Branchements renouvelés
	23/05/2025	AVENUE DES BOIS VIGNOLLES	Branchements renouvelés
	02/06/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE	Branchements renouvelés
GRETZ ARMAINVILLIERS	03/06/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE	Branchements renouvelés
	26/06/2025	Allée du Clos	Branchements renouvelés
	05/08/2025	AVENUE DES MARRONNIERS	Branchements renouvelés
	10/10/2025	AVENUE AMPERE	Branchements renouvelés
GRETZ ARMAINVILLIERS	18/11/2025	Rue Gambetta	Branchements renouvelés
	21/02/2025	RUE DE PARIS	Branchements supprimés
	23/10/2025	AV DE LA BICHE 0131 RES DE LA BICHE	Branchements supprimés
GRETZ ARMAINVILLIERS	07/03/2025	AVENUE DU CHATEAU	Branchements créés
GRETZ ARMAINVILLIERS	14/03/2025	AVENUE DES PRIMEVERES	Branchements créés
LIVERDY EN BRIE	08/09/2025	AVENUE ADRIEN LEDOUX	Branchements modifiés
	14/01/2025	RUE DE MEAUX	Branchements créés
	24/04/2025	RUE DE LA CROIX DE RETAL TRAVAUX CHEMIN DE LA GARENNE	Branchements créés
	27/08/2025	RUE DE MEAUX	Branchements créés
LIVERDY EN BRIE	15/01/2025	RUE DE MELUN	Branchements renouvelés
	25/03/2025	RUE DE LA BRIQUETERIE	Branchements renouvelés
	22/07/2025	RUE DE CHAUMES IMMEUBLE 9	Branchements renouvelés
	30/10/2025	RUE DE LA MARSANGE	Branchements renouvelés
	08/12/2025	RUE DE MELUN	Branchements renouvelés

Interventions sur branchements

Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
LIVERDY EN BRIE	07/10/2025	RUE DU CEDRE STATION D'EPURATION	Branchements modifiés
PRESLES EN BRIE	23/06/2025	RUE DU COLOMBIER	Branchements renouvelés
PRESLES EN BRIE	03/07/2025	COUR DE LA POSTE	Branchements créés
	03/07/2025	RUE ABEL LEBLANC	Branchements créés
	18/09/2025	ROUTE DE GRETZ	Branchements créés
	06/11/2025	RUELLE DES PIERRES angle 41 abel leblanc	Branchements créés
PRESLES EN BRIE	22/07/2025	COUR DE LA POSTE	Branchements supprimés
TOURNAN EN BRIE	13/11/2025	ROUTE DE GRETZ	Branchements supprimés
	03/03/2025	RUE DAMIEN RIGALT ANCIENNE STATION EPURATION	Branchements supprimés
	10/03/2025	RUE DE PARIS	Branchements créés
TOURNAN EN BRIE	10/03/2025	RUE DE PARIS	Branchements créés
	10/03/2025	RUE DE PARIS	Branchements créés
	07/07/2025	RUE DU MARECHAL FOCH	Branchements créés
	24/09/2025	BOULEVARD ISAAC PEREIRE	Branchements créés
	06/11/2025	RUE NOUVELLE BIS	Branchements créés
TOURNAN EN BRIE	17/03/2025	RUE DE PROVINS	Branchements modifiés
	22/05/2025	RUE DE PROVINS	Branchements modifiés
TOURNAN EN BRIE	14/08/2025	RUE DE PENTHIEVRE	Branchements renouvelés
	29/09/2025	RUE DE GARLANDE	Branchements renouvelés
	03/09/2025	RUE DU VAL DES DAMES	Branchements renouvelés
	24/10/2025	RUE ALBERT LEBRUN	Branchements renouvelés

Les réparations de fuites

Réparations de fuites			
Commune	Date	Rue	Nature de l'intervention
COURQUETAINE	07/02/2025	RUE DE SOLERS	Réparations fuites branchements
GRETZ ARMAINVILLIERS	08/01/2025	RUE AMPERE	Réparations fuites réseaux
	04/02/2025	RUE DE PARIS	Réparations fuites réseaux
	21/06/2025	AVENUE DES BOIS	Réparations fuites réseaux
	25/07/2025	AVENUE D ARMAINVILLIERS CIMETIERE	Réparations fuites réseaux

Réparations de fuites				Nature de l'intervention
Commune	Date	Rue		
GRETZ ARMAINVILLIERS	20/01/2025	AVENUE DU MUGUET		Réparations fuites branchements
	20/01/2025	RUE A DE MUSSET LONGCHAMP RES LONGCHAMP N 28		Réparations fuites branchements
	24/01/2025	RUE A DE MUSSET LONGCHAMP RES LONGCHAMP N 31		Réparations fuites branchements
	12/02/2025	PLACE CLEMENT ADER		Réparations fuites branchements
	02/04/2025	AVENUE ISAAC PEREIRE		Réparations fuites branchements
	15/04/2025	AVENUE CHARLES DE GAULLE		Réparations fuites branchements
	13/05/2025	Avenue Adrien Ledoux		Réparations fuites branchements
	27/05/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE		Réparations fuites branchements
	04/09/2025	AVENUE ADRIEN LEDOUX		Réparations fuites branchements
	13/10/2025	AVENUE ISAAC PEREIRE		Réparations fuites branchements
	05/05/2025	RUE ARTHUR PAPON		Réparations fuites accessoires
	06/05/2025	AVENUE DE LA GARENNE		Réparations fuites accessoires
	30/06/2025	AVENUE BUFFON Angle RUE DE LA MAISON ROUGE		Réparations fuites accessoires
	20/10/2025	RUE ARTHUR PAPON		Réparations fuites accessoires
	23/01/2025	RUE DE LA CROIX DE RETAL		Réparations fuites branchements
LIVERDY EN BRIE	31/03/2025	RUE DE LA BRIQUETERIE 3 bis		Réparations fuites branchements
	22/07/2025	RUE DE CHAUMES		Réparations fuites branchements
	22/10/2025	RUE DE MEAUX		Réparations fuites branchements
	04/02/2025	RUE DE LA BERNOISERIE		Réparations fuites réseaux
LIVERDY EN BRIE	24/10/2025	RUE DE LA MARSANGEE		Réparations fuites réseaux
	19/11/2025	RUE DES NOYERS ANGLE CHEMIN DES SILLONS		Réparations fuites réseaux
	27/11/2025	RUE DE MELUN		Réparations fuites réseaux
	03/12/2025	RUE DE MELUN		Réparations fuites réseaux
PRESLES EN BRIE	29/12/2025	RUE DE CHAUMES		Réparations fuites réseaux
	29/12/2025	RUE DE CHAUMES		Réparations fuites réseaux
	07/02/2025	ROUTE DE LIVERDY FERME DE LA BALANCERIE		Réparations fuites réseaux
	23/06/2025	CHEMIN DE LA BROSEE		Réparations fuites réseaux
PRESLES EN BRIE	23/06/2025	IMPASSE DES FLEURS		Réparations fuites branchements
	16/10/2025	ROUTE DE VILLEPATOUR		Réparations fuites branchements

Réparations de fuites				Nature de l'intervention
Commune	Date	Rue		
PRESLES EN BRIE	21/11/2025	CHEMIN DE LA BROSEE		Réparations fuites accessoires
TOURNAN EN BRIE	19/03/2025	RUE MARCEL MICHEAU 1ER ETAGE		Réparations fuites branchements
TOURNAN EN BRIE	24/03/2025	RUE DU MARECHAL FOCH		Réparations fuites accessoires
	26/08/2025	RUE DE PARIS		Réparations fuites accessoires
	20/10/2025	RUE DES FRERES VINOT Boulevard Dubourcq		Réparations fuites accessoires
	08/07/2025	BOULEVARD DUBURCO		Réparations fuites réseaux
TOURNAN EN BRIE	21/07/2025	RUE DU GAZ		Réparations fuites réseaux
	22/07/2025	RUE DES CARREAUX		Réparations fuites réseaux
	17/11/2025	RUE DE PARIS		Réparations fuites réseaux
	31/12/2025	RUE DE L ABREUVOIR		Réparations fuites réseaux

Les mises à niveau des éléments de réseaux

Mise à niveau des éléments de réseaux				Nature de l'intervention	Nombre
Commune	Date	Rue			
GRETZ ARMAINVILLIERS	07/01/2025	-		Mises à niveau	1
	02/04/2025	AVENUE DES CEDRES		Mises à niveau	1
	12/05/2025	AVENUE DES CEDRES		Mises à niveau	1
	27/05/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE		Mises à niveau	1
	02/06/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE		Mises à niveau	1
	09/07/2025	AVENUE DU CHATEAU		Mises à niveau	1
	09/12/2025	AVENUE DES CEDRES		Mises à niveau	1
	09/12/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE		Mises à niveau	1
	09/12/2025	AVENUE DE LA LIBERTE		Mises à niveau	1
	08/12/2025	RUE DE LA MARSANGEE		Mises à niveau	1
LIVERDY EN BRIE	08/12/2025	RUE DE MEAUX		Mises à niveau	1
	08/12/2025	RUE DE LA MARSANGEE		Mises à niveau	1
	22/07/2025	RUE ABEL LEBLANC		Mises à niveau	1
TOURNAN EN BRIE	07/01/2025	RUE DU MARECHAL FOCH		Mises à niveau	1
	24/11/2025	CHEMIN DE VILLEMEGEON		Mises à niveau	1

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

Les interventions en astreinte

Interventions en astreinte					Nature de l'intervention
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Rue		
GRETZ ARMAINVILLIERS	07/01/2025	07/01/2025	RUE AMPERE		Intervention en astreinte
	04/02/2025	04/02/2025	RUE DE PARIS		Intervention en astreinte
	04/02/2025	04/02/2025	RUE DE PARIS		Intervention en astreinte
	05/02/2025	04/02/2025	RUE DE PARIS		Intervention en astreinte
	20/02/2025	27/12/2024	IMPASSE DE LA BRESLERIE		Intervention en astreinte
	28/04/2025	28/04/2025	IMPASSE DE LA FOSSE ROUGE ATTN ADRESSE DU POTEAU RUE LEBON INTROUVABLE G2		Intervention en astreinte
	26/05/2025	26/05/2025	RUE FRANCOIS COUPERIN CHAUFFERIE		Intervention en astreinte
	21/06/2025	21/06/2025	AVENUE DES BOIS		Intervention en astreinte
	21/06/2025	21/06/2025	AVENUE DES BOIS		Intervention en astreinte
	21/06/2025	21/06/2025	AVENUE DES BOIS		Intervention en astreinte
	21/06/2025	21/06/2025	AVENUE DES BOIS		Intervention en astreinte
	21/06/2025	21/06/2025	AVENUE DES BOIS		Intervention en astreinte
	22/07/2025	22/07/2025	BOULEVARD VICTOR HUGO		Intervention en astreinte
	24/07/2025	22/07/2025	BOULEVARD VICTOR HUGO		Intervention en astreinte
	27/07/2025	22/07/2025	BOULEVARD VICTOR HUGO		Intervention en astreinte
	27/07/2025	22/07/2025	BOULEVARD VICTOR HUGO		Intervention en astreinte
	27/07/2025	22/07/2025	BOULEVARD VICTOR HUGO		Intervention en astreinte
LIVERDY EN BRIE	03/08/2025	03/08/2025	AVENUE DES MARRONNIERS		Intervention en astreinte
	13/09/2025	13/09/2025	RUE GAMBETTA S		Intervention en astreinte
	14/09/2025	13/09/2025	RUE GAMBETTA S		Intervention en astreinte
	14/09/2025	13/09/2025	RUE GAMBETTA S		Intervention en astreinte
	30/09/2025	15/09/2025	BOULEVARD ROMAIN ROLLAND		Intervention en astreinte
	19/12/2025	19/12/2025	Rue Pierre Dupont		Intervention en astreinte
	04/02/2025	04/02/2025	RUE DE LA BERNOISERIE		Intervention en astreinte
	31/03/2025	31/03/2025	RUE DE LA BRIQUETERIE 3 bis		Intervention en astreinte
	18/11/2025	18/11/2025	RUE DE LA BERNOISERIE		Intervention en astreinte
	18/11/2025	18/11/2025	RUE DES NOYERS ANGLE CHEMIN DES SILLONS		Intervention en astreinte
	01/12/2025	27/11/2025	RUE DE MELUN		Intervention en astreinte
	12/12/2025	12/12/2025	IMPASSE DE LA FORET		Intervention en astreinte

Interventions en astreinte

Commune	Date de réalisation	Date de demande	Rue	Nature de l'intervention
PRESLES EN BRIE	29/12/2025	16/12/2025	RUE DE CHAUMES	Intervention en astreinte
	29/12/2025	16/12/2025	RUE DE CHAUMES	Intervention en astreinte
	18/10/2025	16/10/2025	ROUTE DE VILLEPATOUR	Intervention en astreinte
	18/10/2025	16/10/2025	ROUTE DE VILLEPATOUR	Intervention en astreinte
	21/11/2025	14/11/2025	CHEMIN DE LA BROSEE	Intervention en astreinte
TOURNAN EN BRIE	02/12/2025	02/12/2025	RUE ABEL LEBLANC	Intervention en astreinte
	31/03/2025	24/03/2025	RUE DE VILLE	Intervention en astreinte
	09/05/2025	09/05/2025	RUE DU MARECHAL FOCH	Intervention en astreinte
	13/05/2025	13/05/2025	RUE DU PRESIDENT POINCARE	Intervention en astreinte
	05/06/2025	26/05/2025	RUE DE PARIS	Intervention en astreinte
	13/06/2025	13/06/2025	IMPASSE GIUSEPPE VERDI	Intervention en astreinte
	16/11/2025	16/11/2025	RUE DE PARIS	Intervention en astreinte
	17/11/2025	16/11/2025	RUE DE PARIS	Intervention en astreinte
	17/11/2025	16/11/2025	RUE DE PARIS	Intervention en astreinte
	17/11/2025	16/11/2025	RUE DE PARIS	Intervention en astreinte
	08/12/2025	08/12/2025	RUE DE PROVINS	Intervention en astreinte

6.2 Bilan d'activités Usines

Les tâches de maintenance corrective					Nombre de tâches de maintenance corrective
Site	Date de réalisation	Libellé intervention	Libellé équipement		
COURQUETAINE - Bue - Réservoir	29/04/2025	SUIVDEM : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (index figé)	débitmètre 3550		1
COURQUETAINE - Bue - Réservoir	19/05/2025	Ouvrir et fermer les accès au réservoir	clôture du site		1
COURQUETAINE - Bue - Réservoir	20/05/2025	Donner les accès à l'entreprise extérieure	clôture du site		1
COURQUETAINE - Bue - Réservoir	07/10/2025	Dépanner la débitmètre	télétransmission autonome		1
GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir	31/10/2025	Accompagner intraco antennes gsm	échelle cuve		1
GRETZ - Rue du réservoir - Réservoir	03/11/2025	Accompagnement prestataire	réservoir		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	30/01/2025	SUIVDEM 2: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (index figé)	débitmètre 3502 alimentation réservoir		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	11/03/2025	Seul très bas niveau réservoir	servomoteur vanne motorisée		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	16/04/2025	Mesurer la pression amont aval reducteur de pression	luyauterie alimentation		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	16/05/2025	Intrusion réservoir Presles	sécurité anti intrusion		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	23/06/2025	Fermelure de bypass réservoir	échelle		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	29/06/2025	Seul très bas niveau réservoir	réservoir		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	03/07/2025	Régler bypass	réservoir		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	03/07/2025	Régler bypass	réservoir		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	16/09/2025	Préparation passage câble pour installation armoire	portail		1
PRESLES-EN-BRIE - D32 - Réservoir	19/09/2025	Prise de mesure	échelle intermédiaire		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	08/01/2025	Seul très haut niveau réservoir	cuve		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	08/01/2025	Seul très haut niveau réservoir	pallier intermédiaire		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	08/01/2025	Seul très haut niveau réservoir	télétransmission vers relais de Greiz		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	28/03/2025	Accompagnement prestataire	télétransmission vers Brie		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	28/03/2025	Défaut alim soifrel	télétransmission vers Brie		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	28/03/2025	Dépannage Sofrel	télétransmission vers Brie		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	01/04/2025	Vérifier coupure de secteur vérifier coupure radio	armoire générale BT		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	05/08/2025	Accompagner technicien pour la fibre	armoire générale BT		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	22/09/2025	Donner les accès	portail		1
TOURNAN-EN-BRIE - Maréchal Foch - Réservoir Secto 3546	14/11/2025	Prélèvement maitre suite demande source	luyauterie distribution		1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	05/04/2025	Clt Variateur 1 et 2	surpresseur 1		1

Les tâches de maintenance corrective

Site	Date de réalisation	Libellé intervention	Libellé équipement	Nombre de tâches de maintenance corrective
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	06/04/2025	Contrôler disjonction srp 1 et 2	surpresseur 2	1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	06/04/2025	Clt Variateur 1 et 2	surpresseur 2	2
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	08/04/2025	Vérifier surpresseur	surpresseur 2	1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	08/04/2025	Contrôler les surpresseur 1 et 2 suite disjonction	surpresseur 1	1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	21/04/2025	Tension station relais surpresseur	armoire générale BT	1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	15/05/2025	Modifier le câble d'alimentation	compteur EDF	1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	03/06/2025	Réenchcler disjoncteur suite appel dispatching	armoire générale BT	1
COURQUETAINE - Bue - Surpresseur Villepatour	03/06/2025	Clt Variateur 1 et 2	surpresseur 2	1
GRETZ - Eiffel - Secto 3541	27/09/2025	SUIVDEM 2: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 3541	1
GRETZ - Eiffel - Secto 3541	25/09/2025	Suiv DEM	télétransmission autonome	1
GRETZ - Eiffel - Secto 3541	28/11/2025	SUIVDEM 2: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 3541	1
TOURNAN-EN-BRIE - Pro vins - Secto 3544	27/08/2025	SUIVDEM : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (index figé)	débitmètre 3544	1
PRESLES-EN-BRIE - Châtres - Secto 3547	24/08/2025	Diagnostiquer	télétransmission autonome	1
Secto 3548 - Réservoir Presles vers Presles (SIAEP)	21/02/2025	Réparer balai	télétransmission autonome	1
Secto 3548 - Réservoir Presles vers Presles (SIAEP)	27/03/2025	Déposer le balai dans le réservoir	télétransmission autonome	1
Secto 3548 - Réservoir Presles vers Presles (SIAEP)	16/09/2025	Perceur trou dn 100	débitmètre 3548	1
Secto 3549 - Réservoir Presles vers Livery (SIAEP)	31/01/2025	SUIVDEM 2: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (index figé)	débitmètre 3549	1
Secto 3549 - Réservoir Presles vers Livery (SIAEP)	27/09/2025	Suiv DEM	débitmètre 3549	1
PRESLES-EN-BRIE - Fontaines - Secto 3551	24/06/2025	SUIVDEM 1 : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 3551	1
PRESLES-EN-BRIE - Fontaines - Secto 3551	27/08/2025	SUIVDEM : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (index figé)	débitmètre 3551	1
GRETZ - Hameau de Vignolles (SIAEP) - Secto 3552	10/03/2025	SUIVDEM 0 : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 3552	1
GRETZ - Hameau de Vignolles (SIAEP) - Secto 3552	24/06/2025	SUIVDEM 0 : Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 3552	1
GRETZ - Hameau de Vignolles (SIAEP) - Secto 3552	23/10/2025	SUIVDEM 0: Diagnostiquer et corriger fonctionnement comptage (absence de données)	débitmètre 3552	1

6.3 Détail du linéaire de canalisation

Linéaire de canalisation (m) : détail													
Diamètre et matériau Inconnu	1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Avec ne Date de pose	Total	
	70	80	90	100	110	125	150	160	175	180	200	225	250
COURQUETAINE	Fonte	7										12	12
	PE												7
	PVC												7
	Fonte												186
	Inconnu												159
	PE												583
	PVC												120
	Fonte												19
	PVC												2092
	Fonte												312
100	PVC												2
	Fonte												9
	Inconnu												12
	PE												15
110	Fonte												4
	PVC												26
	Inconnu												3
	PE												14
Total COURQUETAINE													
GRETZ-ARMAINVILLIERS	Fonte												680
	PE												6
	PVC												44
	Fonte												86
	Inconnu												138
	PE												2342
	Fonte												68
	PVC												36
	Fonte												413
	Inconnu												136
Total GRETZ-ARMAINVILLIERS													
60	Fonte												170
	PE												209
	PVC												279
	Fonte												132
63	PE												56
	Fonte												206
	PVC												1082
	Fonte												1328

Linéaire de canalisation (m) : détail

Diamètre et matériau Inconnu	1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Avec ne Date de pose	Total	
	70	80	90	100	110	125	150	160	175	180	200	225	250
COURQUETAINE	Fonte												156
	PE												421
	PVC												553
	Fonte												927
	Inconnu												3190
	PE												39
	Fonte												255
	PVC												96
	Fonte												792
	PVC												228
125	PE												10
	Fonte												436
	Inconnu												34
	PE												34
150	Fonte												3384
	PVC												8360
	Fonte												3
	PVC												60
160	Fonte												63
	PVC												484
	Fonte												1099
	PVC												3036
175	Fonte												599
	PE												972
	Inconnu												844
	PE												844
200	Fonte												1224
	Inconnu												6938
	PE												8
	PVC												219
225	Fonte												635
	PE												159
	Inconnu												34
	PE												1197
250	Fonte												456
	PVC												11
	Fonte												467
	PVC												41501
Total GRETZ-ARMAINVILLIERS													
LES CHAPELLES-BOURBON	Fonte												571
	PE												571
	PVC												571
	Fonte												571

Linéaire de canalisation (ml) : détail													
		1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Aucun ne Date de pose	
LIVERDY-EN-BRIE	Diamètre et matériau inconnu											26	
	40 Fonte											9	
	50 PE			13			117		33			13	
	PVC			91							213	303	
	Amiante ciment			334			111				86	531	
	60 Fonte			420							87	507	
	PVC							5				5	
	Fonte						163	2			362	527	
	Inconnu										3	3	
	63 PE						444	469	285	35	162	318	1732
	PVC							5				63	68
	Amiante ciment			476								476	
	80 Fonte			1371							6	1377	
	PVC												258
	Amiante ciment			976				4					979
	125 Fonte			283			125					3	410
	PE									2			2
	Amiante ciment			12									12
	150 Fonte	3		1038									1041
PE									2			2	
Fonte						85						85	
160 PE										242		242	
PVC						45	602	107			220	974	
180 PE										288		288	
Fonte			14								2	17	
200 PVC											101	224	
Total LIVERDY-EN-BRIE		3		5029			1348	1086	426	568	263	1522	10655
PRESLES-EN-BRIE	Diamètre et matériau inconnu											152	
	20 PE											18	18

Linéaire de canalisation (ml) : détail												
		Année										Total
		1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2023	
	32	PE										147
	40	PVC										92
	50	Fonte										30
		PVC										332
	60	Amiante ciment										861
		Fonte	297				461				72	980
		PE							3			3
		PVC							3			3
		Fonte						3	344			5
	63	PE										351
PVC							184	328	494	83	323	
75	PVC							90	194		150	
	PVC										433	
	PVC										7	
	Amiante ciment										7	
80	Fonte										4	
	Inconnu										4	
	PE										4	
	PVC										4	
90	Fonte										4	
	Inconnu										4	
	PE										4	
	PVC										4	
100	Fonte										4	
	Inconnu										4	
	Fonte										4	
	PE										4	
110	PVC										4	
	Amiante ciment										4	
	Fonte										4	
	PE										4	
125	Amiante ciment										4	
	Fonte										4	
	PE										4	
	Amiante ciment										4	
150	Fonte										4	
	PE										4	
	Amiante ciment										4	
	Fonte										4	
160	PE										4	
	Amiante ciment										4	

Linéaire de canalisation (ml) : détail																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
		1930-1939				1940-1949				1950-1959				1960-1969				1970-1979				1980-1989				1990-1999				2000-2009				2010-2019				2020-2025				Aucun ne Date de pose	Total																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																				

Linéaire de canalisation (ml) : détail														
		Aucun ne Date de pose												
		1930-1939	1940-1949	1950-1959	1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2025	Total		
	Fonte											63	63	
	90	PE						241		5			246	
		PVC										1121	1121	
	100	Fonte		2271		767	968	538	518	90		1352	6505	
		Fonte							12			11	22	
	110	PE							182				182	
		PVC							506	181			687	
		Fonte								17		8	26	
	125	Inconnu								124			124	
		PE		18	92					531	726	585	2	195
150	Fonte		1804	1	130	148	802	66	15	5		2201	5171	
	Fonte								26	616			222	864
	160	PE								50	527			576
		PVC							210	836		447	1377	2870
		Fonte											181	181
	180	PE								111	407	293	150	980
		Fonte		776		210		163	218	31		78	1476	
	200	PE								169	37		206	
	225	PVC								611			611	
	250	Fonte		4		3	342	495					24	869
		Acier												3
Amiante ciment			5											1747
300		Fonte		21			119		1470	26	810		27	2472
		Inconnu									356		20	377
315		Acier							22					22
Total TOURNAN-EN-BRIE			8736	149	2419	3688	3013	7565	4891	3113	490	10231	44296	
Total		1303	9620	8373	13601	13627	5735	12096	13327	7368	4562	35493	125355	

Envoyé en préfecture le 04/09/2026

Reçu en préfecture le 04/09/2026

Publié le

ID : 077-200049955-20260903-2026_0011_1-DE

